



**Section Académique de Bordeaux**

**Déclaration des élus SE-UNSA  
à la CAPA avancement d'échelon des certifiés du 18 décembre 2013**

Une CAPA sur l'avancement d'échelon est l'occasion de publiquement et sereinement travailler à la recherche du consensus, dans le respect des valeurs de la République, les droits et les devoirs qui sont attachés à la Fonction Publique. Certaines de ces valeurs subissent des coups de boutoirs répétés des populismes, des démagogies et corporatismes qui se déchaînent contre des institutions de la République et même contre les personnes représentant ces autorités. Pour le SE-UNSA, un sursaut s'impose et vite! Il doit être une saine révolte, un travail sans relâche de conviction, d'aide à tous ceux qui s'égarer sur la voie sans issue des peurs et des fantasmes. Il ne s'agit pas de les comprendre mais de les convaincre. Nous continuerons à affirmer avec force un principe simple : les valeurs de la République ne se négocient pas. Ceux qui les piétinent nous trouveront sur leur route.

Cette CAPA d'avancement d'échelon ouvre le cycle des commissions paritaires dans lesquelles les représentants des personnels du SE-UNSA siègeront dans l'intérêt de l'ensemble des collègues certifiés. Fidèles à nos conceptions réformistes et progressistes, nous défendons une démarche de dialogue constructif, respectueux du pluralisme syndical. Fidèles à nos mandats syndicaux, nous demeurons attachés au respect des règles communes. La souplesse à ces règles, n'est acceptable que lorsqu'elle va dans l'intérêt des collègues sans en léser d'autres.

Cette CAPA, nous permet de mesurer l'action des instances paritaires, les avancées semblent parfois peu significatives, mais lorsqu'elles sont présentes il faut savoir les souligner. Le dispositif de compensation des retards d'inspection que nous

appelions de nos vœux lors de notre déclaration de décembre 2012 est une amélioration sensible que nous saluons. Cependant, les retards d'inspection subsistent dans certaines disciplines, le dispositif ne compensera pas entièrement les difficultés qu'ont les corps d'inspecteurs à assumer leurs charges de travail. Certains collègues continuent à évoluer à l'ancienneté faute d'inspections régulières. Nous continuons à proposer que le dispositif de compensation des retards d'inspection prenne en considération la situation des collègues sans inspection depuis 3 ans au lieu des 5 ans actuels, ce qui serait plus équitable.

Le SE-UNSA souhaite que soient considérés, les situations atypiques, les incidents de carrière, les entrées tardives dans un corps, les disponibilités. Dans nombre de cas, ces interruptions dans le déroulé de carrière et donc de l'avancement dans les échelons sont indépendantes de la volonté des collègues (mutation contrainte du conjoint, maintien de la cellule familiale). Dans certains cas, le "retard" dans l'avancement est du aux bons et loyaux services du fonctionnaire dans des fonctions qui ne sont pas reconnues par la suite pour l'avancement dans le corps d'origine (détachements puis réintégrations). Dans un souci d'équité, de transparence, de parité, il nous semble important que les collègues proches de la retraite n'ayant pas atteint le 11<sup>ème</sup> échelon, voient leur cas étudié avec la plus grande attention.

Pour finir, le SE-UNSA déplore l'avancement d'échelon soit devenu le seul moyen pour les collègues d'obtenir une augmentation de salaire. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, la valeur du point d'indice n'a pas bougé, le salaire réel des fonctionnaires de l'Education Nationale baisse. Au moment où on reconnaît publiquement que l'école est une priorité nationale, il est plus que nécessaire que soient revalorisées les conditions de vie de ces acteurs du quotidien que sont les enseignants.

Les commissaires paritaires SE-UNSA  
Evelyne FAUGEROLLE, Patricia ESCAPIL,  
Laurence NAUMOT, Vincent FAUVEL